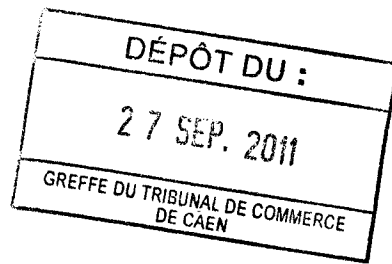


123 COURTAGE TRAVAUX SARL
RCS CAEN : 519 663 025 0012
51 rue de la Victoire
14150 OUISTREHAM



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU
21/09/2011
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

L'an 2011, le 21 septembre à 19 heures, l'associé de la société s'est réuni au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le gérant.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur, Florent Renaudin Gérant, qui constate la présence à cette assemblée de :

• Monsieur Renaudin Florent	1 000 parts
Total	1 000 parts

L'associé, propriétaire des 1000 parts sociales de 10 Euros chacune représentatives du capital social étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de séance met sur le bureau et à la disposition des associés :
- Les statuts ;

Le Président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de la date de clôture de l'exercice social au 30 Septembre 2011 ;
- Attribution de pouvoirs pour effectuer les formalités.

Après échange de vues, sans débat entre l'associé et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

KA

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide le changement de la date de clôture de l'exercice en cours, pour passer d'une clôture d'exercice initialement prévue le 31 décembre 2011 à la date du 30 septembre 2011. Ce Changement aura donc pour effet de raccourcir l'exercice social en cours de 3 mois soit au 30 septembre 2011 ; ce qui fait que le premier exercice d'application serait l'exercice en cours, lequel irait donc du **01/01/2011 au 30/09/11**. Les exercices suivants commenceront le 01 octobre pour se clôturer le 30 septembre de l'année suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit les articles 5 des statuts :

ARTICLE 5 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le **1^{er} octobre** et finit le **30 septembre** de chaque année.

L'exercice sera clôturé le **30 septembre 2011**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Florent Renaudin pour effectuer les formalités prévues par les textes en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de l'assemblée.

La Maison Des Travaux - Agence de Caen
123 Courtage Travaux SARL
Entreprise indépendante, au capital de 10 000 euros
Siège social : 51 rue de la Victoire 14150 Ouistreham
Tel : 06 85 23 76 49 / Fax : 02 53 46 66 13
RCS de Caen 519 663 025 00012 / APE 8299Z

Mr Renaudin Florent

